
*ANNEXE N°2 – Modalités de fonctionnement et d'organisation du dispositif
d'accompagnement avec hébergement pour des enfants relevant d'une
notification DITEP et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.*

Préambule :

Le Département, dans le cadre du schéma enfance familles, s'est engagé à développer et construire des projets partenariaux pour l'accompagnement et l'accueil d'enfants à besoins multiples.

Il s'agit ici de proposer des réponses innovantes et adaptées à des enfants relevant du champ du handicap et présentant des facteurs de vulnérabilités sociale et familiale justifiant d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance. En effet, le cumul de ces problématiques - handicap, troubles de l'attachement, carence éducative, rupture de parcours - complexifie leur accompagnement et nécessite une réponse coordonnée des acteurs éducatifs, médicosociaux et sanitaires pour limiter le risque de majoration des troubles rencontrés par ces enfants et de rupture d'accueil.

Le Département de Loire-Atlantique dispose d'ores et déjà d'une offre avec hébergement adossée à un établissement médico-social pour un public ayant une notification IME et des troubles pédopsychiatriques.

L'ARS et le Département de Loire-Atlantique souhaitent aujourd'hui déployer une nouvelle offre à destination d'enfants avec notification DITEP et ayant des besoins en hébergement.

Objectifs du dispositif :

- Proposer une prise en charge globale, adaptée et continue pour des enfants en situation de handicap et confiés à l'aide sociale à l'enfance
- Favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants accueillis
- Prévenir les ruptures de parcours
- Renforcer la coordination inter-institutionnelle entre les acteurs médico-sociaux, sociaux et sanitaires.
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles, organisationnelles et institutionnelles

Public cible :

- Enfants principalement âgés entre 5 et 15 ans révolus, sans toutefois exclure la possibilité d'accueillir des enfants plus jeunes ou plus âgés
- Confiés à l'aide sociale à l'enfance de Loire-Atlantique dans un cadre administratif ou judiciaire
- Enfants ayant une notification DITEP
- Bénéficiant d'un suivi pédopsychiatrique ou inscrits sur liste d'attente
- Présentant des troubles du comportement d'intensivité significative ayant conduit à des difficultés d'inclusion dans des dispositifs de droit commun et des établissements de protection de l'enfance « classiques »

Caractéristiques attendues du dispositif :

- Dispositif avec hébergement, ouvert 365 jours par an
- Création d'un collectif de 5 places sur la base d'un accompagnement modulable capable d'assurer des accueils en hébergements permanents, temporaires ou séquentiels
- Le dispositif sera de préférence adossé à une structure médico-sociale existante, de manière à mutualiser un certain nombre de coûts de fonctionnement
- Fonctionnement en dispositif intégré ou en coopération entre établissements et services
- Présence d'une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences relevant du champ de l'éducatif et du sanitaire
- Une continuité éducative et thérapeutique assurée de jour comme de nuit devra être présentée par les porteurs de projets
- Le territoire d'implantation du dispositif devra se trouver en proximité des réseaux de transports pour faciliter l'organisation de la prise en charge.
- Le Département de Loire Atlantique et plus particulièrement le Service Parcours des Mineurs Confiés sera prescripteur pour l'orientation vers cette structure

L'organisation du projet devra prévoir une prise en charge en journée, sur le lieu d'hébergement ou dans une structure annexe pour les enfants qui ne bénéficient ni d'une scolarisation effective, ni d'un accompagnement en établissement médico-social.

Les porteurs de projet devront présenter les modalités de coopérations envisagées avec les institutions et partenaires impliqués dans le parcours de l'enfant (ASE, MDPH, Éducation nationale, établissements de santé, structures médico-sociales).

La sortie du dispositif devra être anticipée, travaillée en amont et en concertation avec l'ensemble des partenaires et en particulier les services de l'ASE, afin d'assurer une transition sécurisée et adaptée aux besoins de l'enfant.

Plateau technique

- L'équipe sera pluridisciplinaire.
- Il appartiendra aux porteurs de constituer une équipe dont les compétences et les métiers diversifiés permettront de répondre aux besoins pluriels des jeunes.

- La composition de l'équipe devra être en cohérence avec les modalités d'accueil et le mode de fonctionnement décrits par le promoteur dans sa réponse.
- Les effectifs de personnel devront être quantifiés en équivalent temps plein (ETP)

Modalités de financements

- Financement CD : 520 000 €
- Financement ARS : 280 000 €

Expérimentation d'une durée de 3 ans